

**Fonds d’Intervention Maritime**

*Appel à projets*

*[2nd] vague*

***Dossier de candidature***

**IMPORTANT**

|  |
| --- |
| **DOSSIERS DE CANDIDATURE**  Le dossier de candidature demeure téléchargeable sur le site du ministère de la mer, à l’adresse suivante :  https://www.mer.gouv.fr/ |
| **DÉPÔT DES DOSSIERS**  Pour les AAP du Fonds d’Intervention Maritime (FIM)  **[2nd ] vague de sélection**  Les dossiers de candidature doivent être déposés sous forme électronique  **à compter [1er  mai] 2022**  et jusqu’au :  **31 mai 2022 à 15h**  (heure de Paris, la date et l’heure de réception faisant foi)  A l’adresse générique  [fim@mer.gouv.fr](mailto:fim@mer.gouv.fr) |
| **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**  Vous pouvez poser vos questions directement via l’interface du Ministère de la mer à l’adresse suivante :  [fim@mer.gouv.fr](mailto:fim@mer.gouv.fr)  jusqu’au [20 mai] 2022  La FAQ sera accessible via le site du ministère de la Mer |

Table des matières

[Table des matières 3](#_Toc94546578)

[Identité du porteur de projet et de ses partenaires 4](#_Toc94546579)

[Fiche du porteur de projet 4](#_Toc94546580)

[Liste des partenaires 5](#_Toc94546581)

[Synthèse du projet 6](#_Toc94546582)

[Fiche d’identité du projet 6](#_Toc94546583)

[Résumé exécutif 6](#_Toc94546584)

[Descriptif du projet 7](#_Toc94546585)

[Etat des lieux 7](#_Toc94546586)

[Objectifs et axes stratégiques du projet 7](#_Toc94546587)

[Descriptif du dispositif envisagé 7](#_Toc94546588)

[Organisation du projet 7](#_Toc94546589)

[Financement du projet 7](#_Toc94546590)

[Annexe 1 - INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS RELEVANT DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE DES AIDES D'ÉTAT (Y COMPRIS AUX AIDES DE MINIMIS) SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS À SAVOIR : EXERCICE FISCAL EN COURS ET DEUX EXERCICES FISCAUX PRÉCÉDENTS 8](#_Toc94546591)

[Annexe 2 - Relevé d'identité bancaire et le numéro international de compte bancaire du demandeur 10](#_Toc94546592)

# Identité du porteur de projet et de ses partenaires

## Fiche du porteur de projet

**Raison sociale**

**Nom du porteur de projet**

Nom : Sigle :

Date de création :

Objet social :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance (si différente) :

Téléphone :

Adresse électronique :

Adresse site internet :

**Statut juridique du porteur de projet**

S’agissant d’un organisme de droit public (préciser son statut) :

Numéro de SIRET :

**Représentant légal**

Civilité (nom/prénom) :

Fonction au sein de l’organisme bénéficiaire :

Téléphone :

Adresse électronique :

**Responsable opérationnel à contacter (s’il diffère du représentant légal)**

Civilité (nom/prénom) :

Fonction au sein de l’organisme bénéficiaire :

Téléphone :

Adresse électronique :

## Liste des partenaires

Partenaires n’exerçant pas d’activité économique

|  |  |
| --- | --- |
| Nom | Adresse |
|  |  |

Partenaires exerçant une activité économique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom | Adresse | SIRET |
|  |  |  |

# Synthèse du projet

## Fiche d’identité du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Indiquer ici le nom du projet | |
| Mots clés définissant votre projet | 5 mots |
| Visée du projet | 5 lignes max |
| Budget total du projet (€) |  |
| Dont montant des cofinancements apportés par le porteurs et ses éventuels partenaires (€) |  |
| Dont montant de la subvention sollicitée au titre du FIM |  |
| Durée du projet |  |

## Résumé exécutif

*Présenter ici en une vingtaine de lignes la nature du projet et la manière dont il répond aux objectifs poursuivis dans le cadre du FIM.*

# Descriptif du projet

## Etat des lieux

Présenter ici un diagnostic permettant d’apprécier la pertinence du projet par rapport aux enjeux du territoire dans lequel il s’inscrit (3000 caractères maximum).

## Objectifs et axes stratégiques du projet

Détailler ici un les objectifs poursuivis et ses grandes orientations, en lien avec les retombées pour le territoire (3000 caractères maximum).

## Descriptif du dispositif envisagé

Présenter ici les modalités de déploiement du projet, en particulier les étapes de sa mise en œuvre (3000 caractères maximum).

## Organisation du projet

Présenter ici les modalités d’organisation et de pilotage ainsi que la répartition des missions des différents partenaires. La présentation de cette gouvernance et du calendrier prévisionnel peuvent être accompagnées d’un schéma (3000 caractères maximum, hors schémas/diagrammes de gant éventuels).

## Financement du projet

Présenter ici e plan de financement prévisionnel du projet, comportant le montant détaillé des besoins à financer et des ressources financières, précisant le montant des aides publiques sollicitées pour le projet et identifiant les autorités ou organismes sollicités, ainsi que le calendrier de versement de l'aide et le taux d'avance souhaités.

Un tableau indiquant les subventions et les aides publiques, de toute nature, directes et indirectes, attribuées par des personnes publiques mentionnées au III de l'article 10 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement, au titre des deux derniers exercices et sur l'exercice en cours, et relevant de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat (y compris aux aides de minimis), conformément au modèle en annexe I

# Annexe 1 - INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS RELEVANT DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE DES AIDES D'ÉTAT (Y COMPRIS AUX AIDES DE MINIMIS) SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS À SAVOIR : EXERCICE FISCAL EN COURS ET DEUX EXERCICES FISCAUX PRÉCÉDENTS

Renseigner le tableau ci-dessous à partir des données figurant dans les actes d'attribution (arrêtés, conventions) des subventions attribuées ou équivalents à des subventions (en numéraire ou en nature).

Exemples de cadres d'attribution pertinents :

- conformément au règlement (UE) n° 360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

- conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis présentant de l'intérêt pour l'EEE

- sur la base du régime d'aide n° …, relatif aux aides en faveur de … (par exemple "sur la base du régime d'aide exempté n° SA.43197, relatif aux aides aux infrastructures sportives et aux infrastructures récréatives multifonctionnelles, pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014")

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de signature de l’attribution de la subvention (arrêté, convention, etc.)  (1) | Année(s) pour  laquelle/lesquelles  la subvention  a été attribuée  (2) | "Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide" européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention  (3) | Autorité publique ayant accordé  la subvention (4) | Montant €  (5) |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Dans le cas où aucune aide relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat n'a été attribuée sur une période de trois ans, inscrire "néant" dans l'encadré en pointillé prévu à cet effet avant la signature :

Fait le , à .

Signature

(1) La date de signature de l'acte d'attribution de la subvention : inscrite sur la notification de l'arrêté ou sur la convention d'objectifs, elle détermine l'exercice fiscal de rattachement.

(2) Exercice(s) comptable(s) au cours duquel ou desquels la subvention a été attribuée : en cas de subvention pluriannuelle, citer les seuls exercices concernés parmi les 2 derniers exercices clos et celui en cours.

(3) La "Décision", le "Règlement" ou le "Régime d'aide" européen auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention : reportez-vous à l'article portant sur l'objet/ce à quoi la subvention est destinée (très souvent à l'article 1 ou 2) de l'acte d'attribution afin d'inscrire le nom exact du support de la subvention.

(4) L'autorité publique ayant accordé la subvention : elle est indiquée en général dès les premières lignes de l'acte d'attribution (par exemple "L'Etat, Direction générale de…" "Le Préfet de… Direction départementale de…" ou "La Commune de…" ou "Le conseil départemental de…"). En cas de cofinancement, lister, si possible avec leur quote-part, chacune des autorités.

(5) Le montant : dans le cas d'une subvention pluriannuelle, il s'agit du montant total perçu ou juridiquement et définitivement acquis (acte d'attribution) au cours de l'exercice considéré. Ce montant est à prendre en compte dans le cumul des aides.

# Annexe 2 - Relevé d'identité bancaire et le numéro international de compte bancaire du demandeur

Fournir les deux documents pour le porteur de projet.